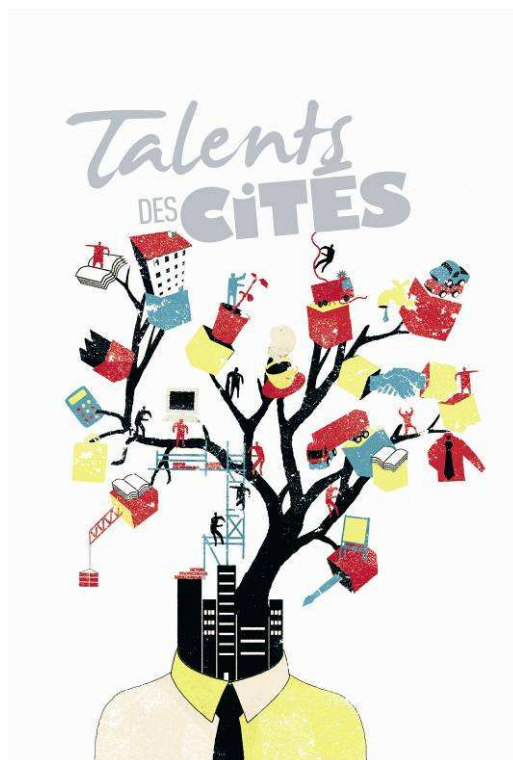


# Concours Talents des Cités 2010 – 9<sup>ème</sup> édition



A l'initiative du  
Secrétariat d'Etat chargé de la politique de la Ville  
et du Sénat

Co-organisé par l'ACSE, la Caisse des Dépôts et les Boutiques de Gestion



# Talents des Cités 2010 – 9<sup>ème</sup> édition

## Une opération phare de la dynamique des quartiers

Créé en 2002, Talents des Cités est un concours d'aide à la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. **Il est initié par le secrétariat d'État chargé de la politique de la ville et par le Sénat** et co-organisé par l'ACSE, la Caisse des Dépôts, les Boutiques de Gestion, avec l'ANRU, le SGCIV, Casino, les Fondations d'entreprise SFR, RATP, et GDF Suez, la Société Générale, Talan et le Club du XXI<sup>ème</sup> siècle, la Presse Quotidienne Régionale, le Groupe HEC, Financités, France Télévisions et Public Sénat.

### Objectifs

Valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers

Favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté par l'insertion professionnelle et la création d'emplois

Donner l'opportunité, à tous ceux qui souhaitent créer ou développer un projet, d'accéder à l'ensemble des soutiens à la création d'entreprise

Créer et pérenniser des activités et des emplois dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Modifier l'image des quartiers en valorisant tous ceux qui ont du talent

### Une opération exemplaire

Depuis 2002, Talents des Cités a récompensé **299 créateurs d'entreprise**, porteurs de la dynamique des quartiers. Plus de 60% d'entre eux sont toujours en activité. En témoignant de leur expérience, de leur réussite, ils incitent d'autres jeunes à entreprendre, à prendre en main leur avenir.

### Critères d'éligibilité 2010 – 9<sup>ème</sup> édition

**Catégorie Création** : destinée aux créateurs d'entreprises et d'associations (de moins de 40 ans) dont l'activité est créée et développée, entre **janvier 2007 et décembre 2009**, sur le territoire français dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils doivent également avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise. Le lauréat est doté de **3000 euros**.

**Catégorie Emergence** : destinée aux porteurs de projet, d'une idée (de moins de 40 ans) quel que soit son état d'avancement, dont l'installation est prévue sur le territoire français dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le lauréat est doté de **1500 euros**.

**Inscription en ligne : [www.talentsdescites.com](http://www.talentsdescites.com) – rubrique s'inscrire**

### Rétro planning

31 mai : **date limite d'inscription**

Juin - Juillet : **jurys régionaux** organisés par les Boutiques de Gestion et les acteurs de la création

Septembre : **jury national** avec les partenaires. Les 11 prix nationaux ont une valeur de **7 000 €**.

Octobre : séance de coaching au Sénat avec le Club du XXI<sup>ème</sup> siècle

23 octobre : **Remise des prix** dans l'hémicycle du Sénat, précédée du jury d'honneur qui attribuera 2 prix spéciaux **de 5 000€**.